



MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE



# Enquête Contrat de collaboration libérale

## Résultats de l'échantillon Vétérinaires

**Sircom** Service de la Communication  
Bureau des Etudes et Campagnes



*Rapport de résultats*

Jun 2016

**Contacts :**

Pauline FOURNET, chef du bureau  
[pauline.fournet@finances.gouv.fr](mailto:pauline.fournet@finances.gouv.fr)

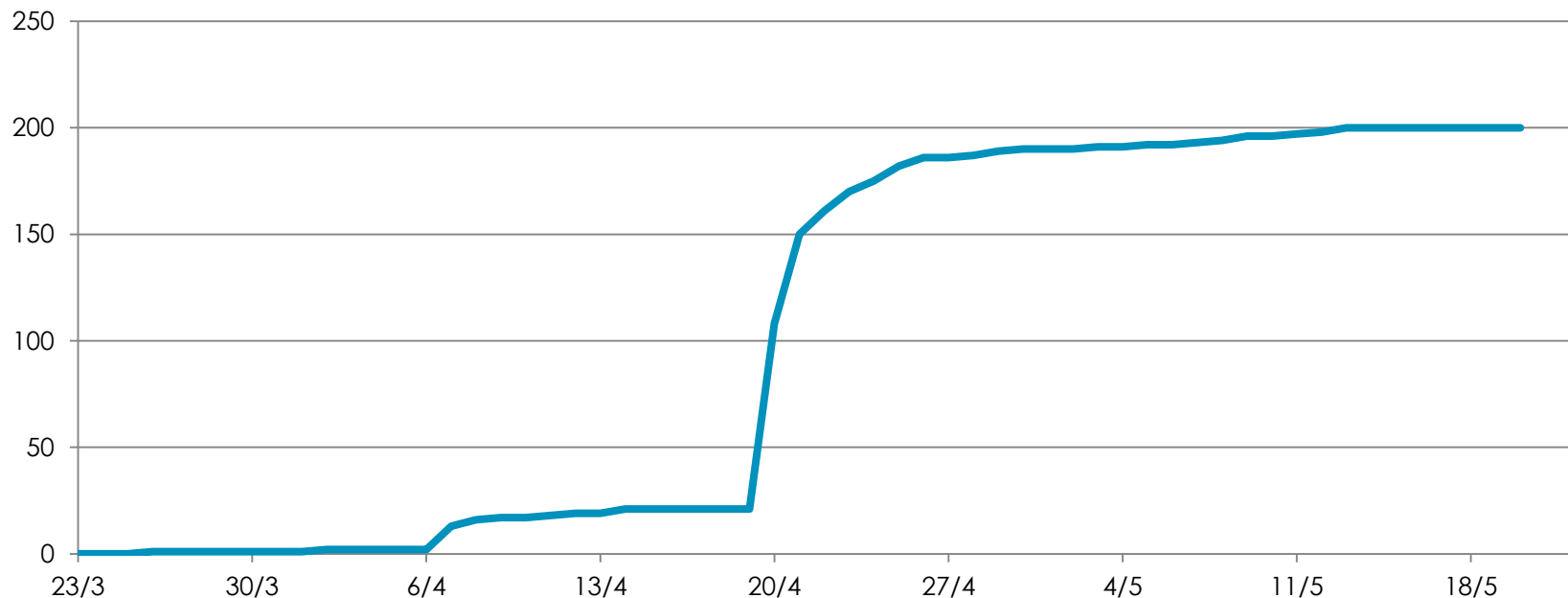
Sylvain MOUNIS, chargé d'études  
[sylvain.mounis@finances.gouv.fr](mailto:sylvain.mounis@finances.gouv.fr)

# Sommaire

Contexte, objectifs et méthodologie de l'enquête	3
Principaux enseignements de l'étude	4
Profil des répondants	5
Point de vue des professionnels libéraux indépendants	8
Pratique du contrat de collaboration libérale (CCL)	9
Statut juridique	10
Raison de non emploi du CCL	11
Avantages du CCL	12
Pratique et point de vue des collaborateurs libéraux	13
Pratique du CCL	14
Statut juridique	15
Avantages du CCL	16
Contenus et évolutions du contrat	17
Clauses dans le contrat signé	18
Modifications souhaitées du contrat	19
Opinion sur le contrat	20

# Contexte, objectifs et méthodologie de l'enquête

- La DGE a souhaité un état des lieux et l'opinion des professionnels libéraux concernant le Contrat de Collaboration Libérale (CCL), créé en 2005, afin de détecter des axes d'amélioration ainsi que d'éventuelles dérives dans l'utilisation du contrat.
- Un questionnaire a été mis à la disposition des professionnels libéraux, via un lien proposé sur la page d'accueil des professions libérales du site de la DGE (<http://www.entreprises.gouv.fr/secteurs-professionnels/questionnaires-sur-contrat-collaboration-liberale>), relayé par les réseaux sociaux du ministère de l'économie et des finances (Facebook, Twitter).
- Un total de 200 répondants déclarant être vétérinaire a répondu. La plupart des réponses ont été données entre le 20 et le 26 avril.



# Principaux enseignements de l'étude

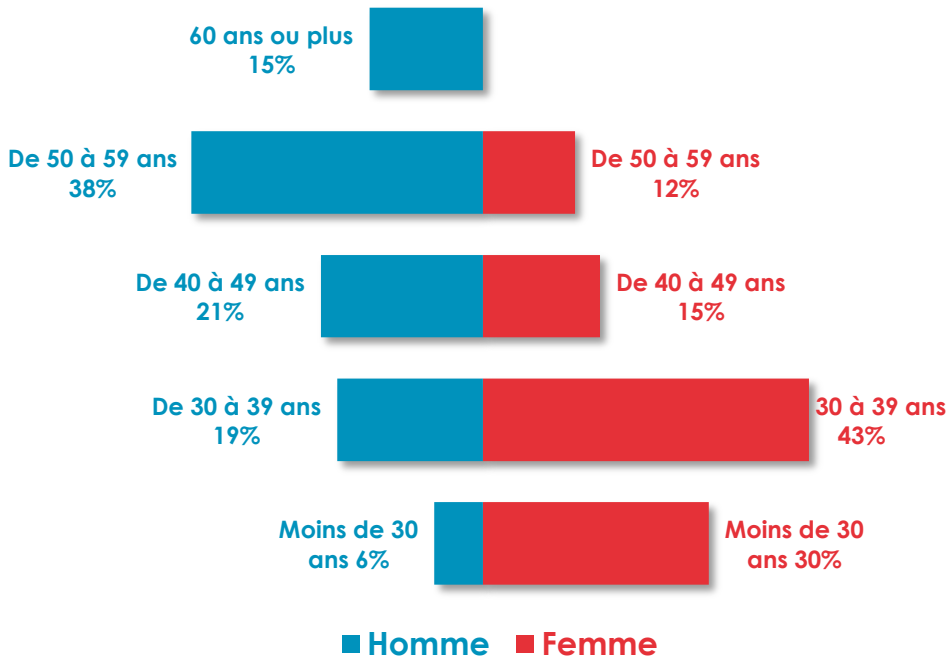
- D'après les résultats de la consultation, le contrat de collaboration libérale est répandu chez les vétérinaires : près des deux tiers des répondants y recourent ou y ont recouru.
- Les professionnels indépendants qui disent ne pas avoir recouru au CCL le justifient par une méconnaissance du contrat, ou par la complexité qu'a ou aurait le contrat. Cette complexité est le premier frein mis en avant par les répondants quant au recours au CCL.
- Les professionnels indépendants qui recourent au CCL disent y trouver le moyen de réaliser la passation de leur activité à un autre professionnel ; les collaborateurs libéraux le perçoivent comme un moyen de commencer une activité, et notamment une activité en groupe.
- Une forte majorité (77 %) de vétérinaires contractants est satisfaite de son CCL. Pourtant, seuls 65 % des contractants seraient prêts à recommander le CCL à leurs collègues. Les personnes non-signataires de CCL le recommanderaient en proportion bien moindre : 42 % seulement, témoignant de l'image mitigée dont bénéficie le CCL auprès de la profession.
- La satisfaction et la recommandation sont plus faibles chez les collaborateurs libéraux. Le contrat souffre en effet d'une perception de précarité, de salariat déguisé et organisation l'activité dans un cadre de subordination contraire au caractère libéral de la profession. Pas étonnant que 12 % des freins exprimés disent que les jeunes vétérinaires ne sont pas du tout intéressés par ce contrat.

# PROFIL DES RÉPONDANTS

# Profil sociodémographique de l'échantillon

Quel âge avez-vous ? et Vous êtes... ?

Base : 200 Réponses : 185 Non réponses : 15



**SOUS-TOTAL HOMMES**

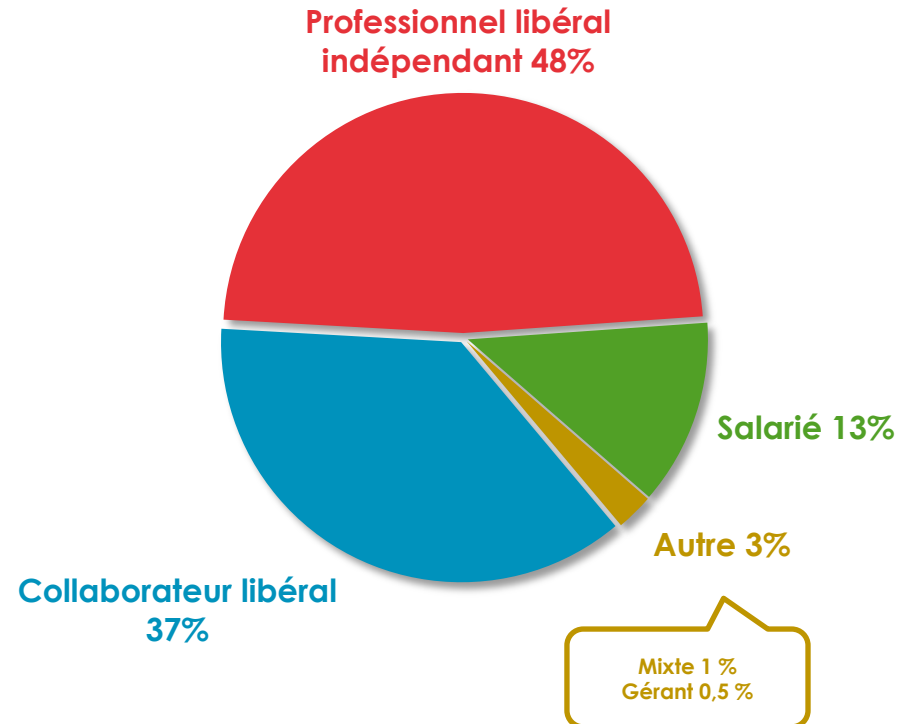
**51 %**

**SOUS-TOTAL FEMMES**

**49 %**

Quel est votre statut ?

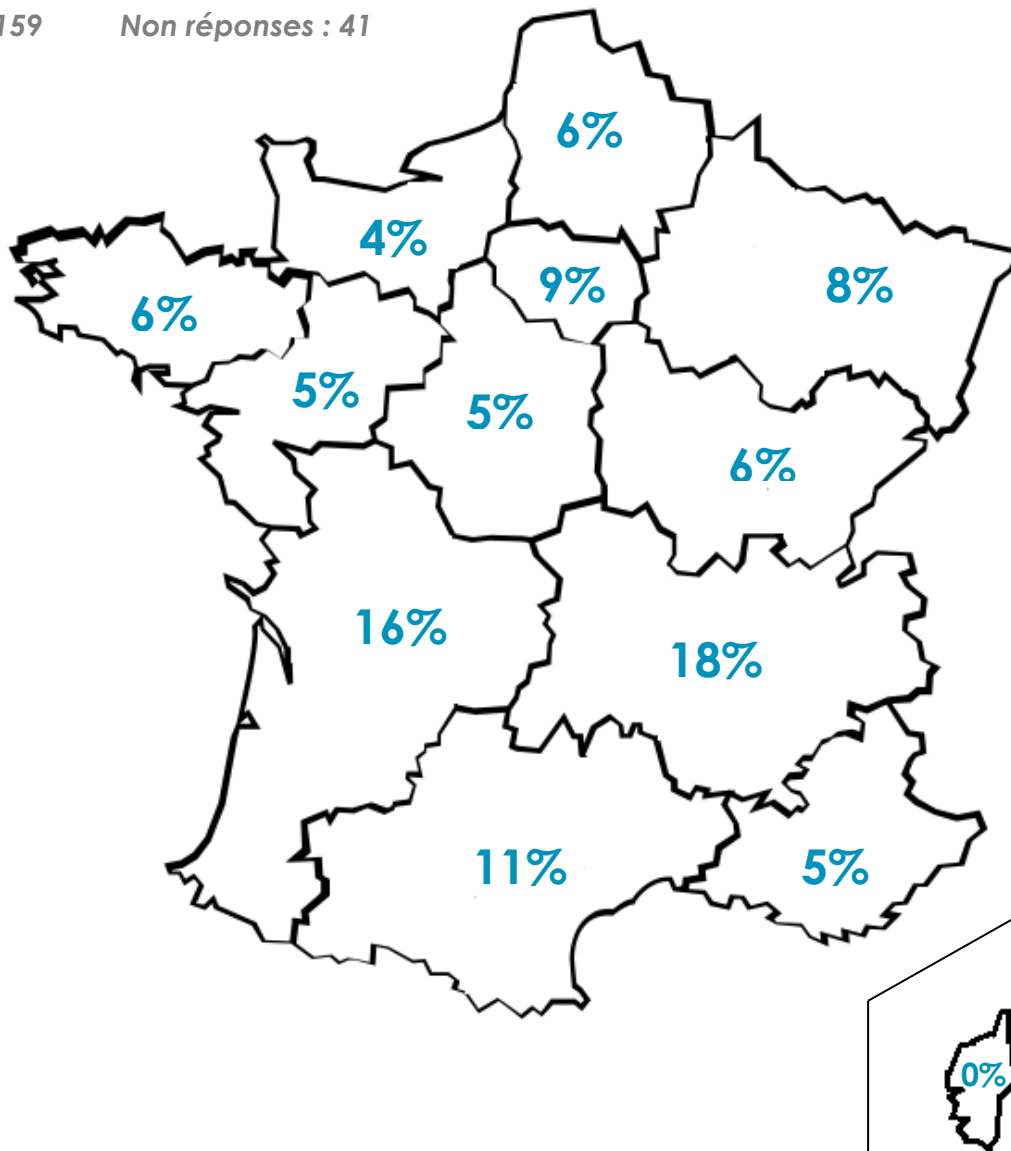
Base : 200 Réponses : 200 Non réponses : 0



# Profil des répondants

Dans quelle région exercez-vous votre activité ?

Base : 200 Réponses : 159 Non réponses : 41



# PRATIQUE ET POINT DE VUE DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX INDÉPENDANTS



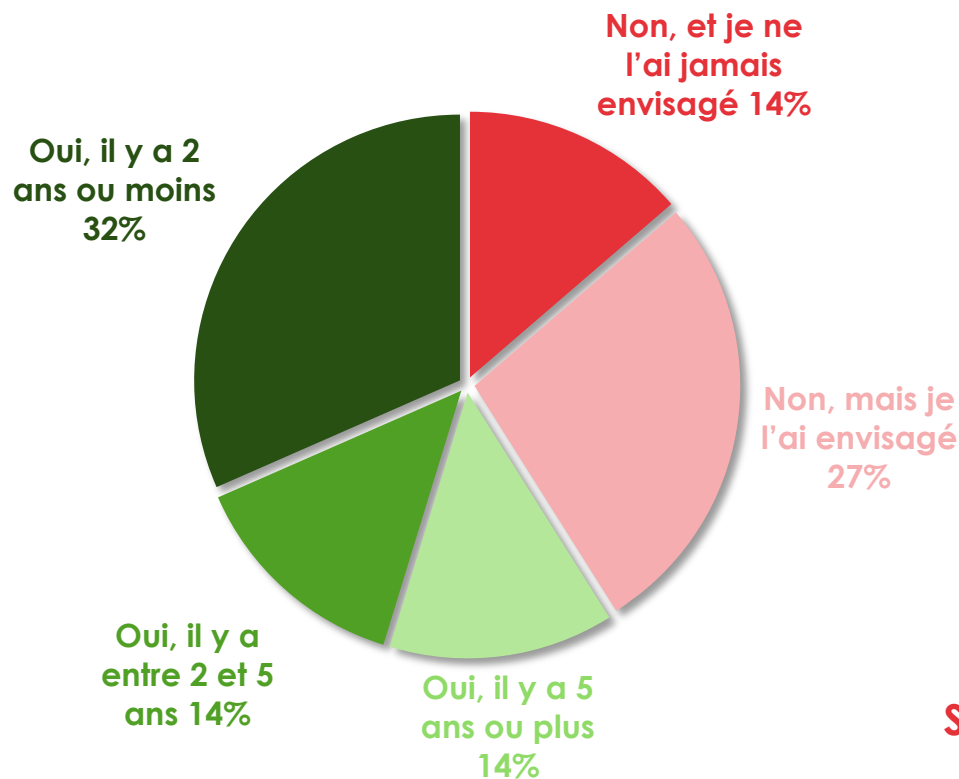
# Une majorité de professionnels indépendants a déjà signé un CCL

Avez-vous déjà conclu un contrat avec un collaborateur libéral ?

Base : 96

Réponses : 95

Non réponses : 1



SOUS-TOTAL OUI

59 %

SOUS-TOTAL NON

41 %

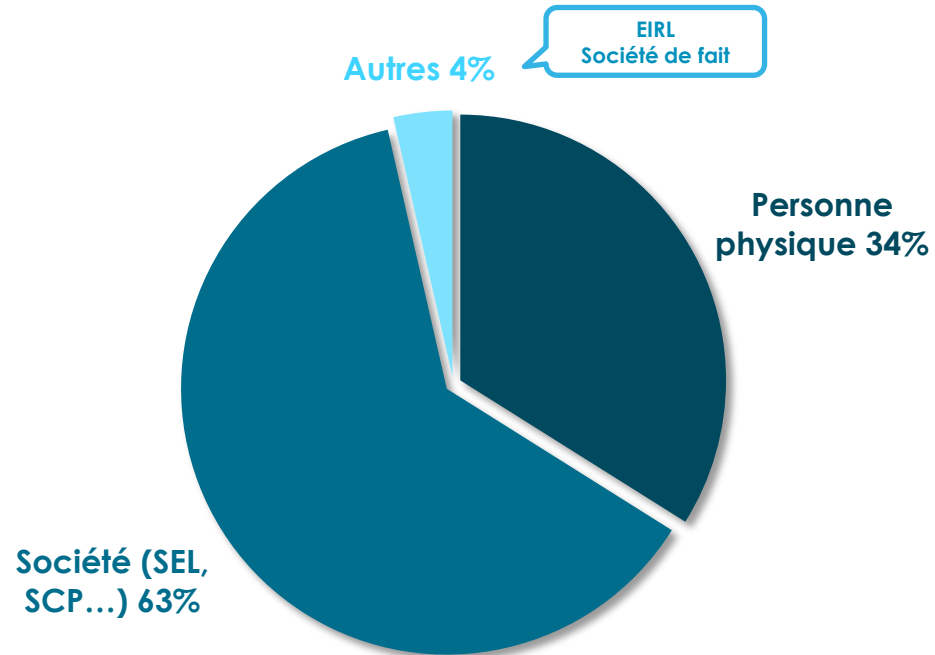
Echantillon professionnel  
libéral indépendant  
96 réponses

# Deux tiers des CCL sont signés par des sociétés

À ceux ayant signé un CCL

Quel est votre statut juridique ?

Base : 56 Réponses : 56 Non réponses : 0



Echantillon professionnel  
libéral indépendant  
96 réponses

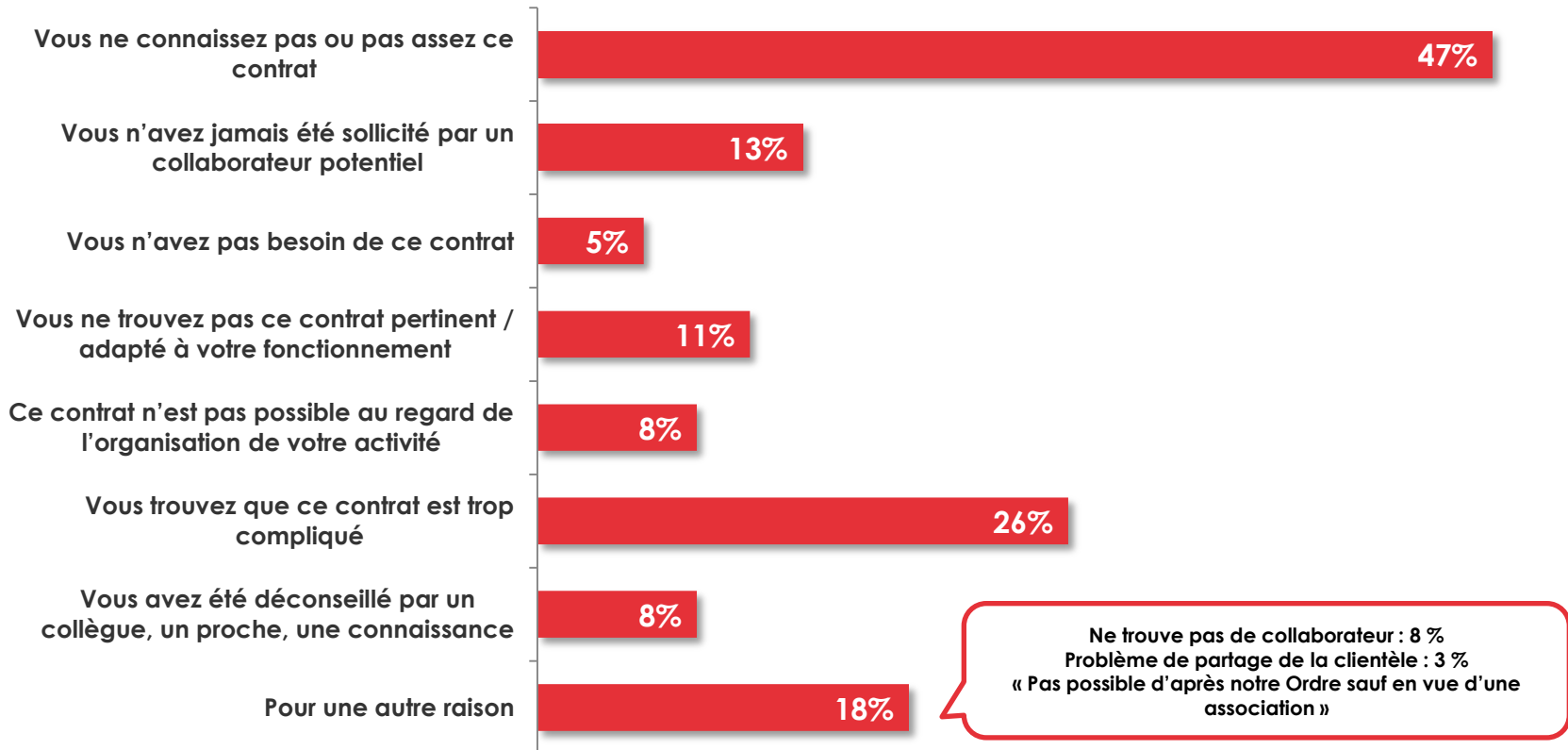
➤ Juin 2016

# Le manque de notoriété est la première explication mise en avant pour la non-signature d'un CCL

À ceux n'ayant jamais conclu de contrat de collaboration libérale

Pourquoi n'avez-vous jamais conclu de contrat de collaboration libérale ?

Base : 39 Réponses : 38 Non réponses : 1



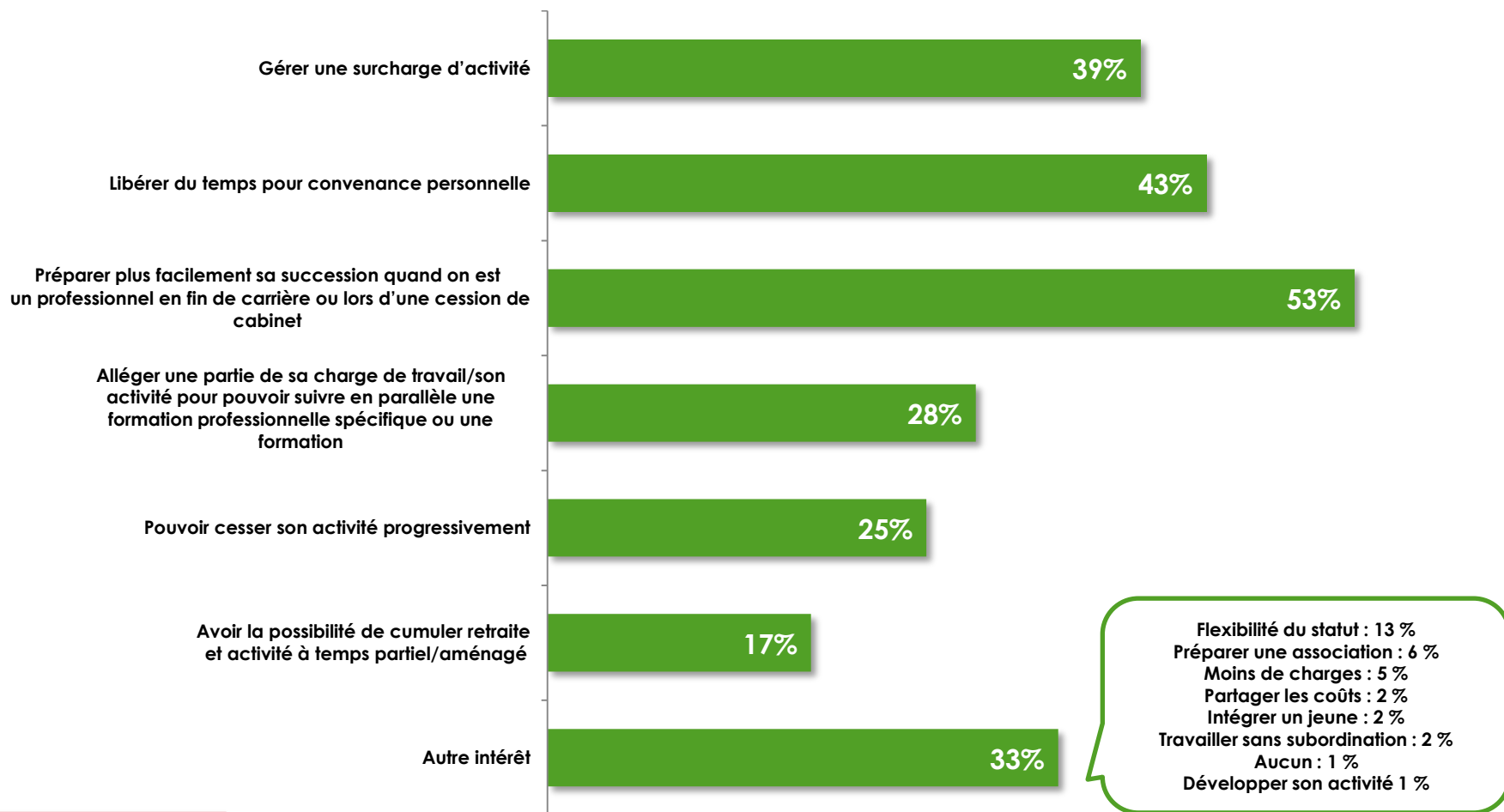
Echantillon professionnel  
libéral indépendant  
96 réponses

➤ Juin 2016

# Les vétérinaires perçoivent volontiers le CCL comme un moyen de passation de l'activité

Quels avantages le contrat de collaboration libérale présente-t-il pour vous ?

Base : 96 Réponses : 93 Non réponses : 3



Echantillon professionnel  
libéral indépendant  
96 réponses

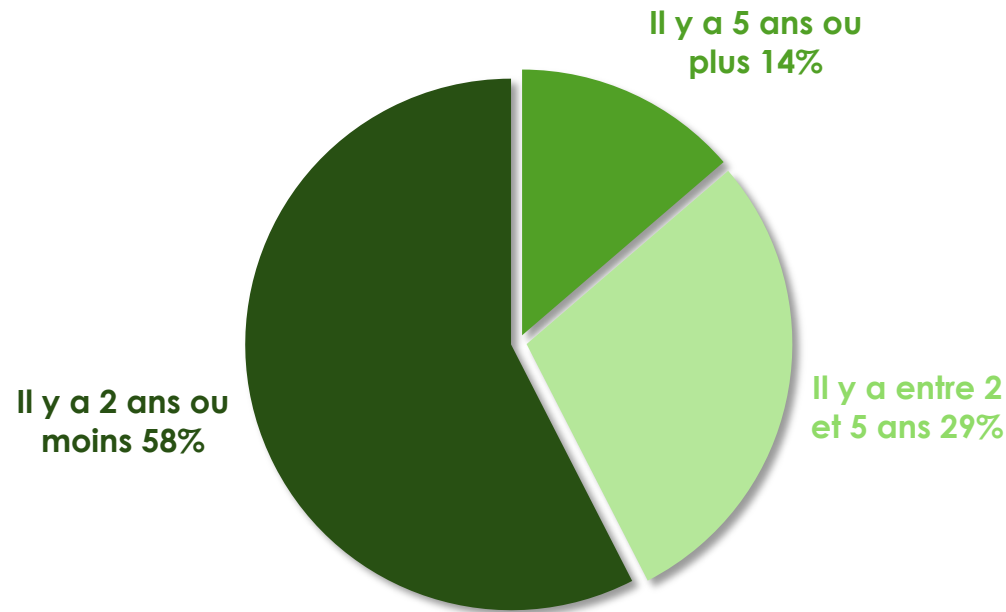
Juin 2016

# PRATIQUE ET POINT DE VUE DES COLLABORATEURS LIBÉRAUX

# Plus de la moitié des collaborateurs ont signé leur CCL il y a 2 ans ou moins

Quand avez-vous conclu votre contrat de collaboration libérale ?

Base : 74 Réponses : 73 Non réponses : 1



Echantillon collaborateur libéral  
74 réponses

Jun 2016

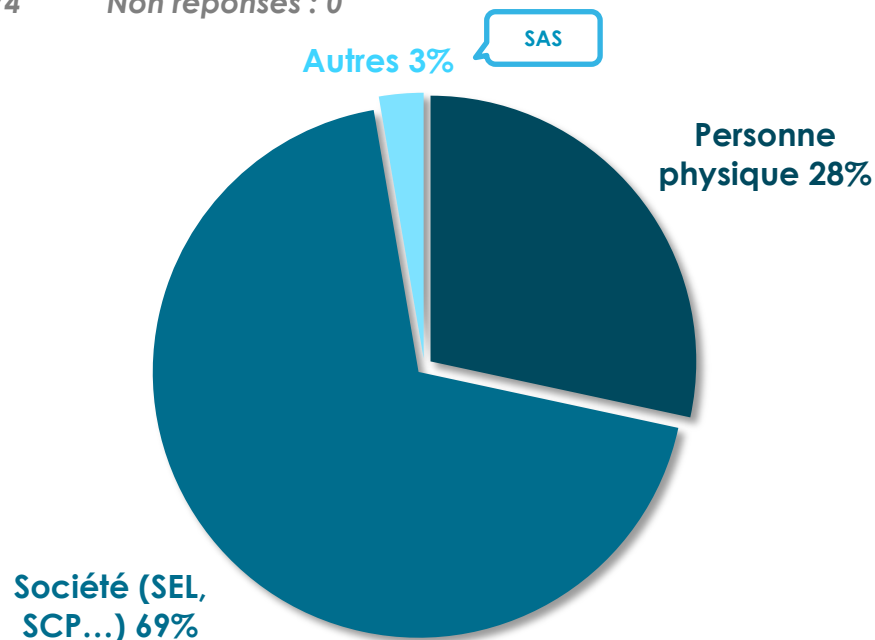
# À l'image des professionnels indépendants signataires de CCL, deux tiers des collaborateurs ont signé leur contrat avec une société

Quelle est la qualité de votre cocontractant ?

Base : 74

Réponses : 74

Non réponses : 0



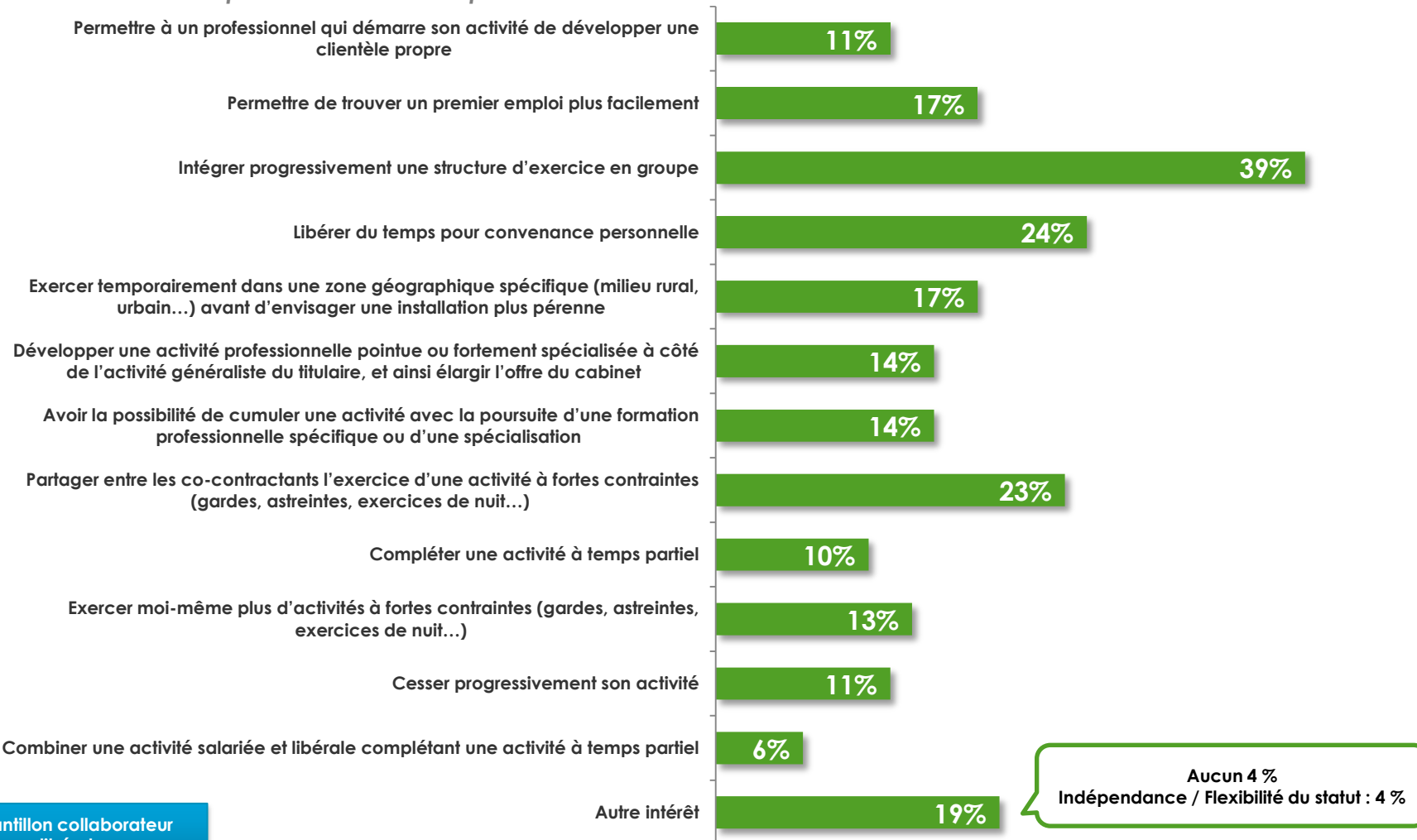
Echantillon collaborateur libéral  
74 réponses

Juin 2016

# Le principal avantage trouvé par les collaborateurs est de pouvoir commencer une activité en groupe

Quels avantages le contrat de collaboration libérale présente-t-il pour vous ?

Base : 74 Réponses : 70 Non réponses : 4



Echantillon collaborateur libéral  
74 réponses

Jun 2016



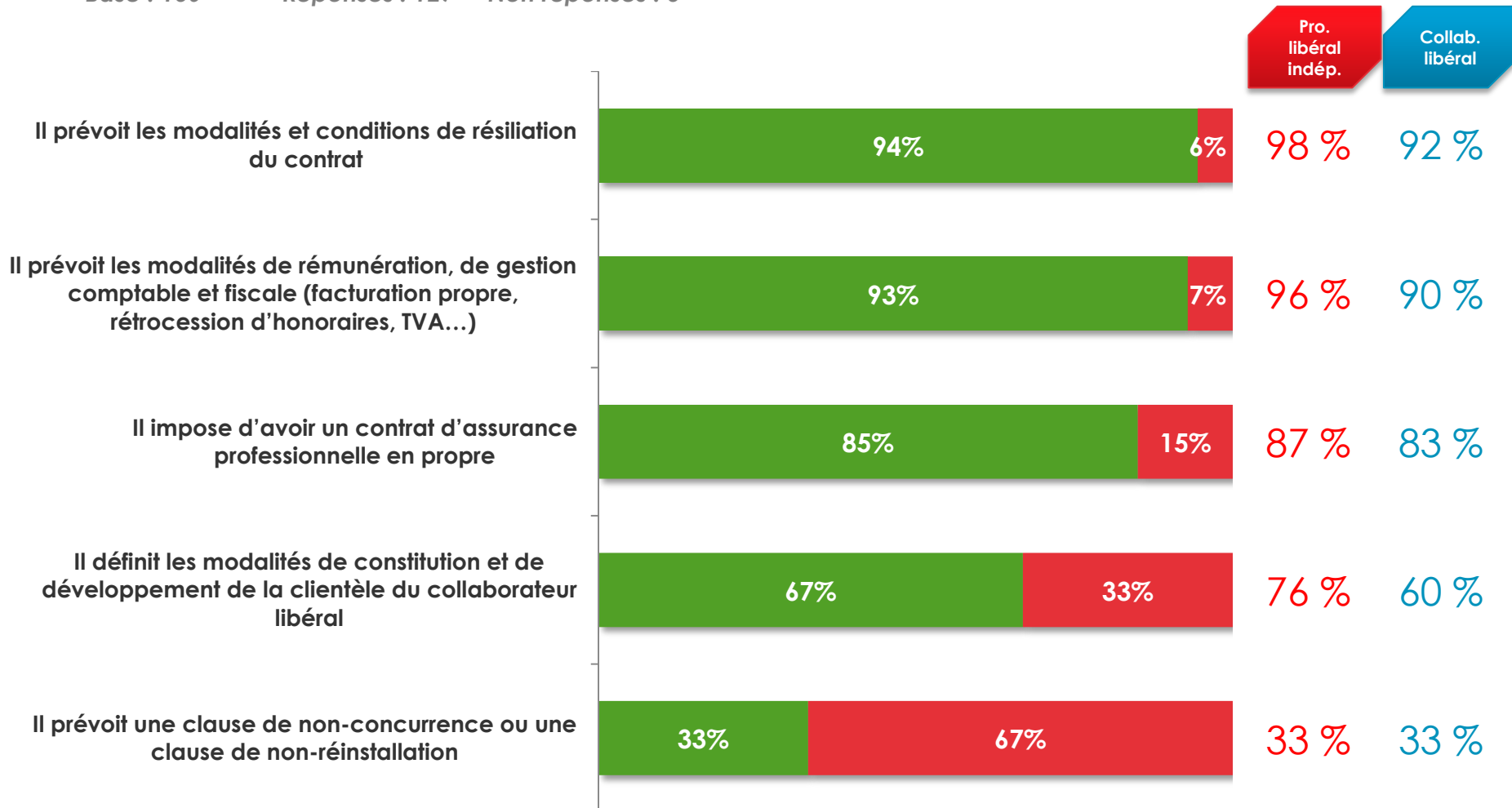
# CONTENUS ET ÉVOLUTIONS DU CONTRAT

# Presque tous les CCL prévoient les conditions de résiliation du contrat et de rémunération

À ceux ayant déjà signé un CCL

Le contrat de collaboration libérale que vous avez contracté comprend-il les clauses suivantes ?

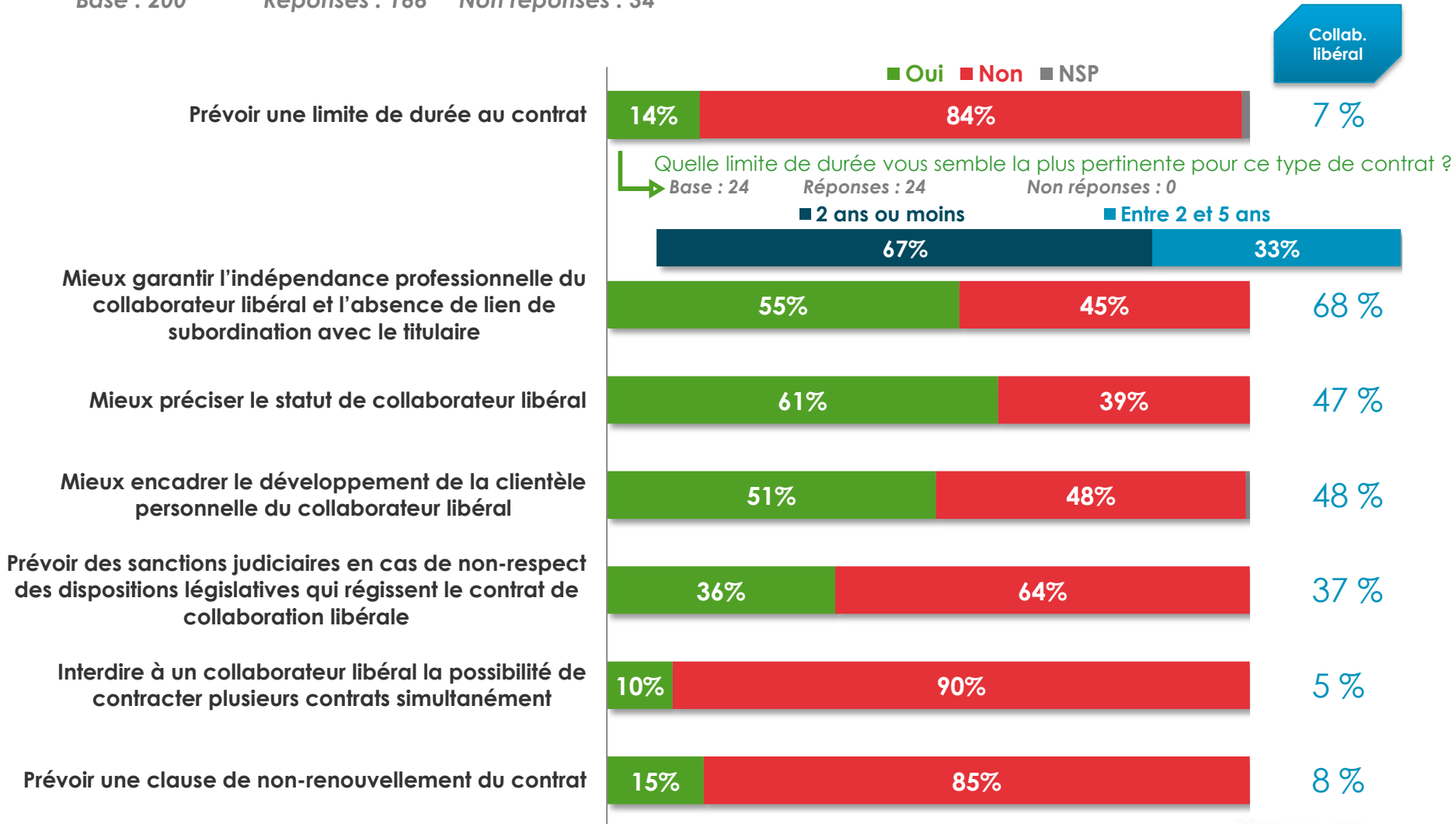
Base : 130 Réponses : 127 Non réponses : 3



# Les vétérinaires pensent en majorité qu'il faudrait apporter des précisions sur le statut des collaborateurs, quant à leur indépendance et leur clientèle

Selon vous, faudrait-il apporter au contrat de collaboration libérale les évolutions suivantes ?

Base : 200 Réponses : 166 Non réponses : 34



# Les collaborateurs libéraux souhaitent des changements plus importants que les professionnels indépendants

Laquelle des phrases suivantes se rapproche le plus de votre opinion à propos du contrat de collaboration libérale ?

Base : 200

Réponses : 189

Non réponses : 11

Il faut le conserver en l'état 17%

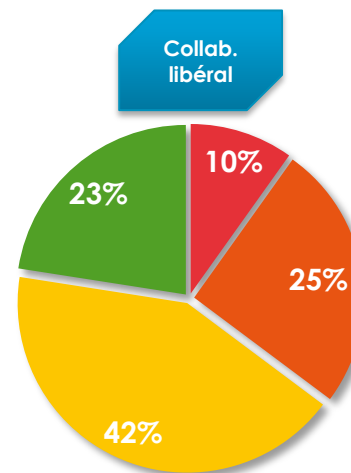
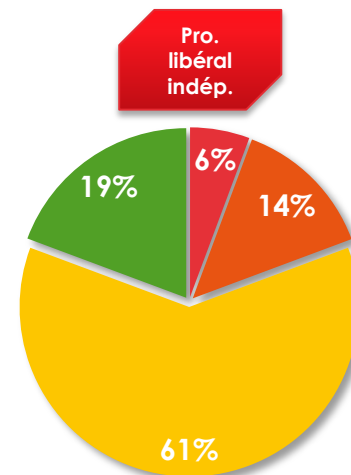
Il vaudrait mieux le supprimer 8%

Il faut le conserver mais le faire évoluer sur beaucoup d'aspects 24%

Il faut le conserver mais le faire évoluer sur quelques aspects 50%

**SOUS-TOTAL FAIRE ÉVOLUER**

**74 %**

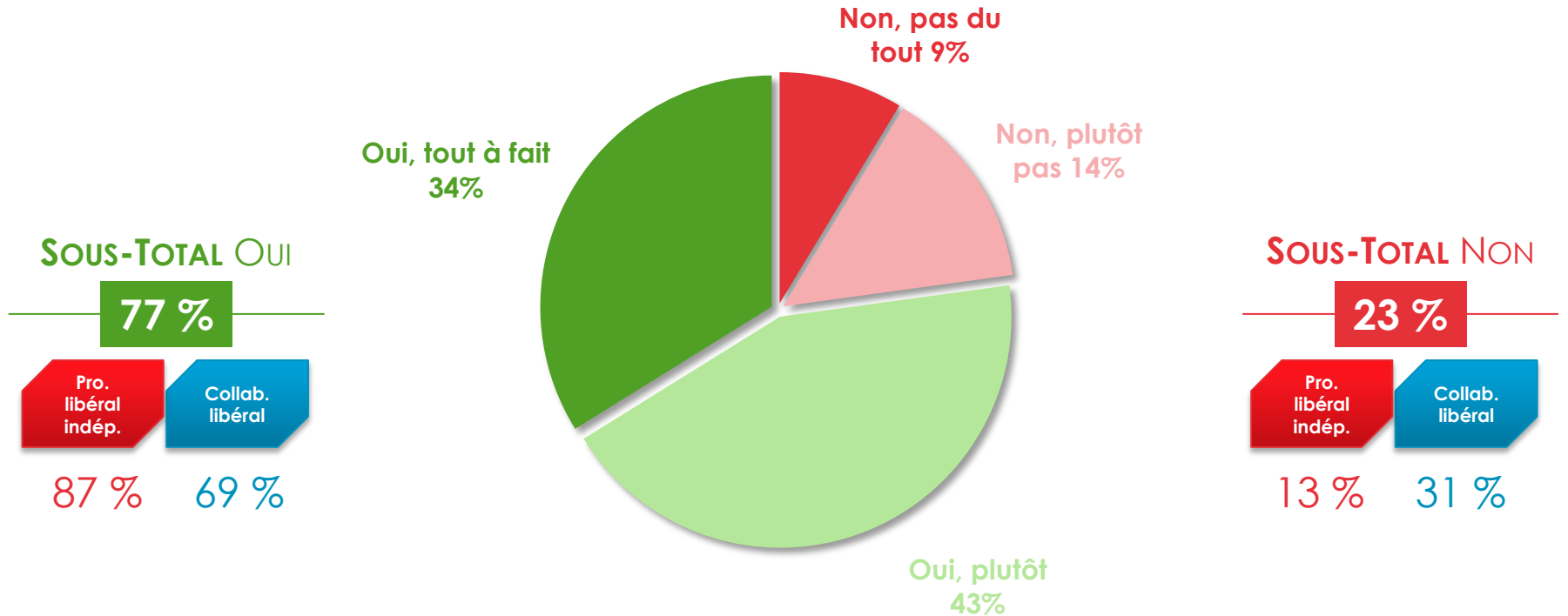


# Les collaborateurs sont un peu moins satisfaits de leur CCL que les professionnels indépendants

À ceux ayant signé un CCL

Le contrat que vous avez conclu a-t-il répondu à vos attentes ?

Base : 130 Réponses : 127 Non réponses : 3



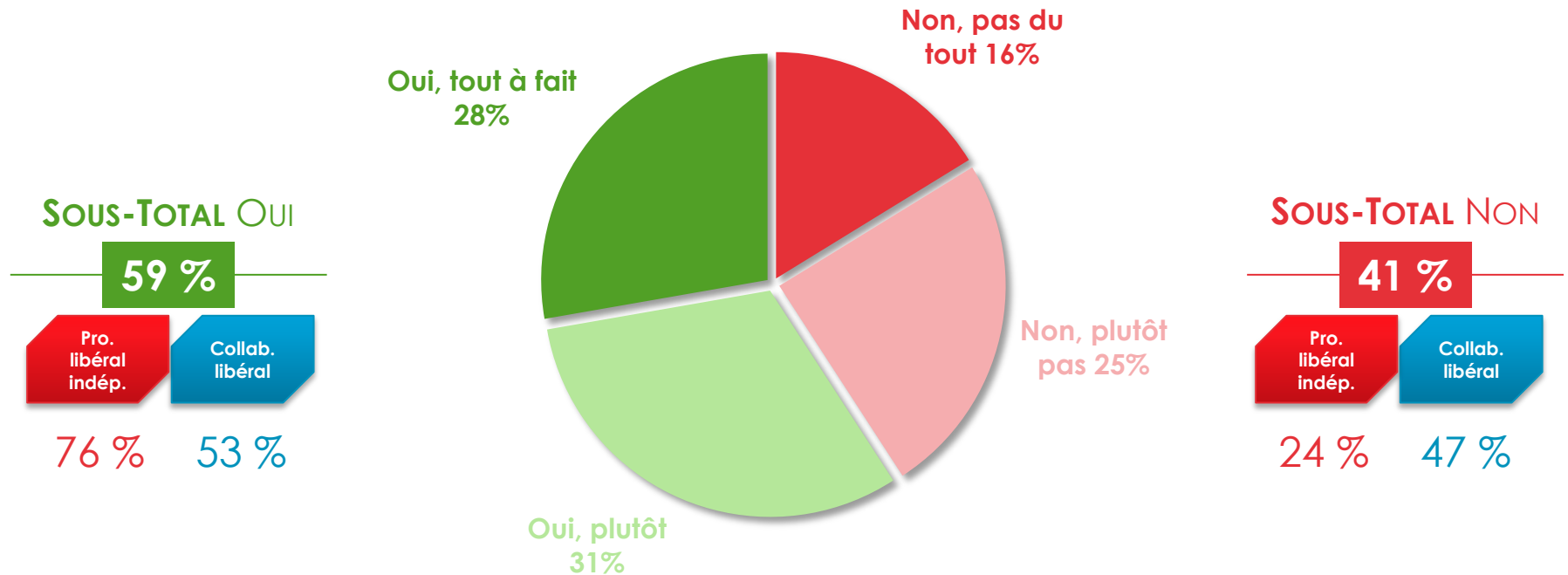
# Si les signataires de CCL sont plus de deux tiers à pouvoir le recommander à un collègue, ceux n'en ayant pas signé ont un *a priori* négatif

Recommanderiez-vous à un collègue de signer un contrat de collaboration libérale ?

Base : 200

Réponses : 191

Non réponses : 9



# La lourdeur administrative s'ajoute à une rémunération faible et une précarité trop forte

Avez-vous identifié des freins à l'usage du contrat de collaboration libérale pour votre profession ?

Base : 200 Réponses : 200 Non réponses : 0

Oui 61%

Non 39%

À ceux ayant identifié des freins

Lesquels ?

Base : 123 Réponses : 118 Non réponses : 5

**Démarches administratives trop lourdes, trop compliquées :**  
29 réponses

« Difficulté pour les collaborateurs libéraux d'assumer leurs obligations de gestion et de comptabilité » (*Professionnel indépendant*)

« Des contraintes administratives (compte professionnel, comptabilité, etc.) » (*Collaborateur libéral*)

**Salariat déguisé, sans ses avantages : 19 réponses**

« Charges très lourdes pour revenus très faibles, inconvénients du libéral (papiers administratifs, charges) et du salariat (revenus, absence de liberté dans l'exercice) » (*Collaborateur libéral*)

**Charges financières, faible rémunération : 18 réponses**

« Exploitation des jeunes diplômés non formés au droit du travail lors de leurs premiers postes, avec une rémunération finale bien inférieure à celle d'un salarié (convention collective) sans toutefois les avantages caractérisant le statut de collaborateur libéral (à savoir indépendance d'organisation, "égalité" hiérarchique) » (*Salarié*)

Mais aussi :

- Peur d'une requalification en contrat de salariat (11 réponses)
- Partage de la clientèle difficile (8 réponses)
- Peu pratiqué, ordre réticent, pas adapté à la profession (7 réponses)

**Précarité du contrat : 21 réponses**

« Utilisé par les patrons pour avoir des vétérinaires jetables. Ne pas avoir à le payer pendant les saisons creuses où ils ne leur donnent pas de travail. Et faciliter leur mise à la porte ne cas de besoin / envie. » (*Salarié*)

C'est un contrat d'association précaire et ambigu (*Professionnel indépendant*)

**Lien de subordination : 18 réponses**

« Aucune autonomie dans l'organisation du temps de travail. Indépendance dans l'exercice souvent bridée. » (*Salarié*)

« Impossibilité d'indépendance du collaborateur et impossibilité de développer une clientèle propre. » (*Professionnel indépendant*)

**Les jeunes vétérinaires sont réticents à s'installer en libéral :**  
14 réponses

« Les jeunes confrères rencontrés, et consoeurs, ne souhaitent en général pas ce type de contrat pour une raison de coût à leur charge. » (*Professionnel indépendant*)

« Préférence des jeunes diplômés pour le contrat de collaboration salariée, du fait d'une aversion aux démarches administratives qu'ils jugent fastidieuses. » (*Professionnel indépendant*)